

AUTOUR DE



LA MAIRIE

Le bulletin d'informations des Soliaciens d' Août 2022

MEMO

Ouverture Mairie

Mardi :

9H00 à 11H30

Jeudi :

9H00 à 12H00

Vendredi :

10H00 à 12H00

13H30 à 16H30

Tél :

03.29.80.52.76

Mail :

mairie.souilly@orange.fr

Ouverture Agence postale

Du mardi au samedi :

9H00 à 11H30

Horaires travaux de

bricolage

Lundi au vendredi :

8H00 à 12H00

14H00 à 20H00

Samedi :

9H00 à 12H00

14H00 à 19H00

Dimanche et jours fériés :

10H00 à 12H00

Ordures ménagères

Ramassage tous les

mercredis

Sacs jaunes les lundis de

semaine paire

PERMANENCE CONCILIATEUR

M. CREPLET, conciliateur de justice, tiendra une permanence à la Mairie, 53 voie Sacrée, le jeudi 18 août 2022 et le jeudi 8 septembre 2022, de 9h00 à 10h30.

BROCANTE

Le refuge des pivoinies organise leur brocante annuelle dans les rues du village, le dimanche 21 août à partir de 6h00. De ce fait :

Le stationnement des véhicules sera interdit Place du Square, du samedi 20 août 2022, 8H00 au dimanche 21 août 2022, 22H00.

Le dimanche 21 août 2022 de 5H00 à 22H00 :

- La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue de l'Eglise, rue de la Mairie, ruelle des Rois et route de Récourt.

- Le stationnement sera interdit Chemin du Breuil et rue Basse.

Merci par avance de votre compréhension

INCIVILITES

Des incivilités ont été constatées ces dernières semaines.

Dégradations sur le revêtement du city stade, un dépôt de plainte pour dégradations de bien d'autrui a été déposé.

Une quantité importante de déchets a été déposée aux abords de notre forêt, un dépôt de plainte a également été déposé, l'auteur a été retrouvé par les services de Gendarmerie et sera prochainement convoqué pour sanction.